

Association Foncière Pastorale d'ARANC

Mairie

01110 ARANC

Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 04. 12. 2021

Le quorum n'étant pas atteint l'Assemblée Générale est à nouveau convoquée dans l'heure qui suit.

Pour information 155 adhérents ont été convoqués ; pour un total de 146 voix.

Le quorum est de 73 voix, à 10 h, 38 voix sont représentées.

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte, à 11 h00.

Le Président accueille les propriétaires ainsi que Léa Gauthier représentant la Chambre d'agriculture 01 / SEMA

Le Président, Jacques ORAISON, rappelle l'ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Vote du compte de gestion et du compte administratif de 2020
4. Vote du budget 2021
5. Délibération relative aux propositions de modifications du périmètre
6. Délibération sur le reversement des fermages aux propriétaires
7. Travaux 2022-2023
8. Renouvellement du bureau
9. Questions diverses

Le président présente le rapport moral

Rapport moral :

En 2020, arrivée de MA FERME BIO, nous avons mis en place un dossier de travaux de 6000 €.

Travaux de clôtures et points d'abreuvements. Les subventions du Département, de la Région et de l'Europe s'élèvent à 70% du montant de l'opération. Les 30% restant ont été pris en charge par l'exploitant. Suite à la réception des travaux, les subventions ont été versées à l'AFP.

Les parcelles de COMBA CARRA n'étant plus exploitées, sur proposition du président, le Comité Syndical a validé la demande d'extension de périmètre intégrant ces parcelles dans l'AFP. Cela représente 17 826 m², et 6 propriétaires, tous ont été contactés et ont tous acceptés ; la Mairie a donné un accord favorable. Suite au dossier transmis à la DDT, l'extension du périmètre a été validée par arrêté préfectoral du 20 mai 2021. Ces parcelles ont été intégrées à la CPP de « ma ferme bio » par un avenant signé le 14 octobre 2021 en présence de la SEMA.

Le Président, lors de sa prise de fonction, avait émis le souhait de démonter les clôtures inutiles et qui empêchent les vaches de circuler. Aidé de membres bénévoles tout l'été ils ont ôté ces clôtures. Un énorme travail a été réalisé. 1300 piquets ont été arrachés, 5600 m de barbelé, 400 m de grillage à mouton. Le tout déblayé et évacué. Dans le bulletin de l'AFP de septembre 2021, le Président a remercié l'ensemble des bénévoles.

MA FERME BIO s'est engagée à faire du broyage sur les parties les plus plates. Cette opération n'a pu être réalisée par l'arrivée du mauvais temps, la priorité a été de retirer les troupeaux avant la neige.

Le Président soumet au vote le rapport moral

Pour 38 voix contre 0 abstention 0 le rapport moral est validé à l'unanimité.

La commune d'ARANC a demandé de passer par anticipation au nouveau référentiel budgétaire M57, dès le 1^{er} janvier 2022, le comité syndical a pris une délibération pour que l'AFP passe aussi à ce référentiel, à la même date. Le budget sera voté par l'Assemblée Générale en avril 2022.

Le président remercie Corinne Emin, secrétaire de Mairie, pour sa gestion de l'AFP et sa disponibilité.

Le Président présente le rapport financier et explique le compte de gestion et le compte administratif.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 6385,71 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 1883,79 €

Résultat : - 4501,92 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 626,50 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 8199,26 €

Résultat : + 7572,76 €

Le compte administratif présente un excédent de clôture de : 3070,84 €

RAPPEL, le compte de gestion et le compte administratif sont identiques

Le Compte de gestion est émis par la Trésorerie d'Oyonnax

Le Compte administratif est émis par l'AFP

Le Président soumet au vote le compte de gestion de 2020 :

Pour 38 voix, contre 0, abstention 0, le compte de gestion 2020 est accepté à l'unanimité.

Le Président soumet au vote le compte administratif de 2020 :

Pour 38 voix, contre 0, abstention 0, le compte administratif 2020 est accepté à l'unanimité.

Le Président présente le budget primitif 2021

Dépenses de fonctionnement prévues : 5375,84 €

Recettes de fonctionnement prévues : 5375,84 €

Dépenses d'investissement prévues : 8801,92 €

Recettes d'investissement prévues : 8801,92 €

Le Président soumet au vote le budget primitif de 2021 :

Pour 38 voix, contre 0, abstention 0, le budget primitif de 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération relative aux propositions de modifications du périmètre.

Dans son rapport moral, le président a évoqué l'extension de périmètre de l'AFP, et donné les informations à l'assemblée ; cette extension est soumise au vote des propriétaires

Pour 38 voix, contre 0, abstention 0, l'extension du périmètre est acceptée à l'unanimité.

2. Délibération sur le reversement des fermages aux propriétaires.

Le Président rappelle que depuis la création de l'AFP, les fermages n'ont pas été reversés aux propriétaires. Suite à quelques réclamations, le président a souhaité consulter les propriétaires pour qu'ils se prononcent sur le reversement, ou non, des fermages, sachant que le maintien des fermages dans la trésorerie de l'AFP, accroît sa capacité financière pour des travaux.

Le Président soumet au vote la proposition de reversement des fermages aux propriétaires :

Pour 0, contre 38, abstention 0. La proposition de reverser les fermages aux propriétaires est rejetée à l'unanimité.

3. Travaux 2022-2023.

Le président propose à l'assemblée, de réaliser des travaux de broyage au plus près du village, sur la zone entre Résinand et les Péziers,(en face du local des chasseurs). Ces travaux seront chiffrés et ajustés en comité syndical en fonction de notre trésorerie

Le Président soumet au vote cette proposition de travaux de débroussaillage :

Pour 38, contre 0, abstention 0, la proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Renouvellement du bureau.

Le Président rappelle que chaque année le bureau doit être renouvelé pour 1/3.

Sont démissionnaires : Valérie COUPE-LEVIGNE, Alain MORRIER, Paulette CULLET

Les trois membres sont renouvelés à l'unanimité.

5. Questions divers.

Deux propriétaires ont fait part au président de leur souhait de vendre leurs parcelles sur Résinand. Le Président rappelle que les parcelles incluses dans le périmètre de l'AFP, le reste, même si celles-ci changent de propriétaires. Concernant les ventes et successions, le Président rappelle que les notaires ont obligation d'informer les acquéreurs que les parcelles achetées, sont dans une AFP, et qu'ils doivent transmettre une copie de l'acte au président pour la mise à jour des listes des propriétaires

Le Président insiste sur l'importance de la présence des propriétaires lors de l'Assemblée Générale, pour la vie et la pérennité de l'AFP. Il rappelle également que chacun peut donner pouvoir à la personne de son choix, par courrier ou par mail. Sa volonté est de mettre en place une communication efficace, afin que tous les propriétaires aient accès à l'information (bulletin d'information, compte- rendu des réunions, etc...). Nous avons demandé, dans un premier temps, aux propriétaires, de nous donner une adresse mail afin de leur communiquer le bulletin d'information et les comptes-rendus. Plusieurs l'ont fait et nous les remercions.

Le Président propose une réflexion sur un site internet ; peut être un espace sur le site internet de la Mairie d'ARANC.

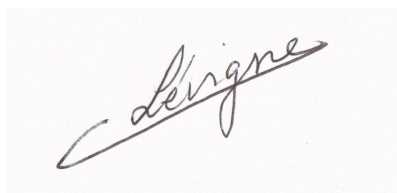
En réponse à une question posée ; NON nous n'avons pas de budget prévu pour le secrétariat de l'AFP. La Mairie d'ARANC nous aide et le reste est basé sur le bénévolat.

Le président propose à l'assemblée de réfléchir à la création d'un événement festif pour faire un apport financier à l'AFP. Toutes les idées sont les bienvenues.

Le président évoque la richesse que sont les sources sur nos parcs et pense qu'à l'avenir, il faudra envisager leur préservation, car l'eau va devenir un bien précieux.

Il est 13h 10, Le Président déclare la séance levée et remercie les participants pour leur déplacement, et ce moment d'échange important, il remercie également Léa Gauthier de la CA 01.

La secrétaire Valérie COUPE-LEVIGNE

A handwritten signature in black ink, reading "Valérie Coupe-Levigne". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.